

Pesticides: les apiculteurs partent en guerre contre le Cruiser

PARIS (AFP) - Les apiculteurs partent en guerre contre le lancement d'un nouveau pesticide, le Cruiser, qui pourrait faire des ravages parmi les colonies d'abeilles, sur lesquelles plane également la menace d'un redoutable prédateur, le frelon d'Asie.



Des abeilles domestiques du laboratoire de Beltsville, Maryland, le 22 août 2007 (© AFP/Archives - Saul Loeb)

L'Union nationale de l'apiculture française (Unaf) a décidé de déposer une requête en annulation devant le Conseil d'Etat de la décision ministérielle d'autoriser la mise sur le marché du Cruiser, a annoncé mardi son président, Henri Clément.

"L'apiculture qui s'est battue pendant des années contre le Gaucho et le Régent, ne peut accepter une décision irresponsable qui va à l'encontre du Grenelle de l'environnement", a-t-il déclaré.

Les apiculteurs rapprochent le Cruiser de ces deux autres insecticides, incriminés dans la mortalité anormale des abeilles avant que leur utilisation ne soit interdite sur certaines cultures sur avis du Conseil d'Etat en 2005.

Le ministre de l'Agriculture Michel Barnier a justifié mercredi l'autorisation de mise sur le marché de l'insecticide Cruiser en affirmant aux apiculteurs que cette décision était "surveillée et évaluée".

Il a relevé, dans un communiqué, que le Cruiser "contient une substance active autorisée au niveau communautaire, le thiametoxam" et que, "sur la base d'une analyse scientifique approfondie, notamment des effets sur les abeilles, l'Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) a donné un avis favorable pour la mise sur le marché du Cruiser".

M. Clément se déclare "extrêmement inquiet" de l'arrivée de ce nouveau pesticide, "un neurotoxique systémique" attaquant le système nerveux des insectes et perturbant "l'orientation des abeilles qui ont du mal à retrouver leurs ruches et disparaissent".

En Italie où le Cruiser a été autorisé l'an dernier, son utilisation a entraîné la disparition de 40.000 ruches, ajoute-t-il, précisant que du thiamethoxam avait été retrouvé dans les abeilles mortes.

L'Unaf prévoit une "grande manifestation" contre le Cruiser le 21 février devant les ministères de l'Agriculture et de l'Ecologie.

Le ministère de l'Agriculture assure de son côté que des "précautions maximales" ont été prises, "prévoyant notamment une autorisation limitée à 1 an suivie d'une nouvelle évaluation, une limitation de la période avant le 15 mai afin de réduire la période de floraison, une utilisation autorisée uniquement sur le maïs ensilage, le maïs grain et le maïs porte-graine femelle". Un suivi et une surveillance des ruchers portant sur 3 régions minimum a été également mis en place.

Le Cruiser est d'autant plus mal venu que la situation de l'apiculture française avait commencé de s'améliorer au cours de la saison 2006/2007, la mortalité hivernale des abeilles étant redescendue pour la première fois depuis de nombreuses années à un niveau normal, inférieur à 10%, un résultat lié à la suspension du Gaucho et du Regent, selon l'Unaf.

Mais l'été pourri a balayé les espoirs de bonnes récoltes, le vent et la pluie empêchant les abeilles de butiner à loisir. La production de miel ne devrait pas dépasser 18.000 tonnes en 2007 contre 20.000 tonnes en 2006 et 33.000 tonnes dix ans plus tôt.

Les apiculteurs doivent également compter avec *Vespa velutina*, un frelon d'Asie, qui se nourrit d'abeilles et qui prolifère depuis 4 ou 5 ans en France, surtout dans le sud-ouest.

"Les nids de ce frelon asiatique deviennent très nombreux, il y en a dans plus de 16 départements, au moins un cinquième du pays est concerné", précise Claire Villemant, professeur au Muséum d'Histoire naturelle de Paris.

Une colonie d'abeilles est en réel danger à partir de 4 à 6 frelons devant la ruche, estime M. Clément, qui réclame un effort de recherche mais "ne sait même pas quel ministère est en charge de ce dossier".

Les apiculteurs revendiquent en outre le droit de produire sans OGM: "il y a déjà plein de pollen invendable parce que contaminé par les OGM dans les frigos des apiculteurs du sud-ouest", se lamente Jean-Marie Sirvins, vice-président de l'Unaf. Les apiculteurs contestent le seuil de 0,9% admis par la législation européenne pour la dissémination fortuite des OGM.